



Plaisance, le 22 septembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Santé : 5 nouveaux établissements avec des médecins salariés par le Département du Gers pour 2023**

**3, c'est le nombre de Centres ouverts en 2022 par le Département : Fleurance, Plaisance, puis Vic-Fezensac, le Centre Départemental de Santé a permis à de nombreux gersois de se rendre dans un cabinet médical dès cette année.**

Seulement quelques mois après son vote en Assemblée Départementale, le Centre Départemental de Santé, porté par la collectivité gersoise, a atteint ses objectifs. 1427 rendez-vous à Fleurance depuis le 1<sup>er</sup> mai, 83 pour Plaisance, depuis le 2 septembre et enfin 24 pour la nouvelle pédiatre depuis le 12 septembre, les gersois et les gersoises démontrent une réelle et importante demande de soins de santé.

C'est pour cette raison, face à la menace d'une désertification médicale galopante, que le Conseil Départemental du Gers a fait de l'accès à la santé pour tous, un enjeu majeur et prioritaire. Une volonté politique et des dispositifs concrets qui portent aujourd'hui leurs fruits dans ce territoire à forte ruralité.

Depuis 2016, le Conseil Départemental est investi en matière de santé.

D'abord via la création du dispositif #Dites 32 qui a permis l'installation de 35 médecins (en libéral ou hospitalier) dans le Département.

Ensuite par le soutien à la création de 15 établissements, maisons de santé et de pôles de santé.

Enfin, en optant pour le salariat des médecins, avec l'ouverture en 2022 des premiers Centres Territoriaux de Santé d'Occitanie.

À l'occasion de l'inauguration du Centre Territorial de Plaisance du Gers, Philippe Dupouy, Président du Département, a annoncé l'ouverture de 5 nouveaux établissements au courant de l'année 2023.

Les communes d'Estang et Masseube accueilleront des Centres Territoriaux, tandis que les communes de Gondrin, Marciac et Villecomtal sur Arros accueilleront des Antennes, un vrai défi de recrutement pour les équipes du Centre Départemental.

Une répartition qui permet au Département de couvrir l'essentiel du territoire en matière d'offre de soins et de répondre à l'urgence de la désertification médicale.